VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n° 29
120105

CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE DE CHEMINS GRANDES RANDONNEES PEDESTRES (G.R.P.) SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE LA DEODATIE

En application des articles 56 - 57 de la loi 86 - 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, et sur proposition du Pays de la Déodatie,

LE CONSEIL

Sous réserve d'un passage de l'itinéraire G.R.P. sur le domaine communal,

Après en avoir délibéré,

- DONNE un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur le document cartographique,

- AUTORISE la pose de jalonnements permanents du cheminement, à l'aide du balisage et de la signalétique officiels de la Charte Nationale du Balisage de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,

- AUTORISE la pose de ces équipements aux endroits prévus sur le plan,

- S'ENGAGE à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,

- S'ENGAGE à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux concernés par cet itinéraire et, en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal concerné par cet itinéraire ou, en cas d'opération publique d'aménagement foncier, s'engage à en informer la Fédération Française de la Randonnée Pédestre par le biais de son comité régional de Lorraine et à proposer un itinéraire de substitution en veillant à ne pas rallonger excessivement le parcours.

ADOPTE A L'UNANIMITE
(1 absent au moment du vote : R.BA)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*32*
Procurations.....	*3*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 décembre 2012

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN (en retard, procuration à R.Gbedey pour les points 1 et 2), Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER (en retard, procuration à P.LEROY du point 1 à 4), Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA (en retard, procuration à J.L.BOURDON du point 1 à 8), Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Francine HABERT	à	Patrice COCHET
Gilberte BELEY	à	Christian PIERRET
Fabienne TARUFFI	à	Lovely CHRETIEN

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.